



**SOPFEU**  
Société de protection  
des forêts contre le feu

**Rapport  
annuel  
2013**



## Table des matières

Conseil d'administration et conseils régionaux . . . . .	1
La SOPFEU 2013 en bref . . . . .	2
Mot du président . . . . .	4
Rapport du directeur général . . . . .	5
Statistiques des incendies . . . . .	11
Rapport du directeur des services administratifs . . . . .	12
Rapport de l'auditeur indépendant . . . . .	14



## Conseil d'administration

**Luc Gagnon**, président  
**Claude LeBel**, vice-président  
**Julie Fortin**  
**Paul Lamirande**  
**Guy Lavoie**  
Serge Bergeron  
Martin Bouchard  
Daniel Bourgault  
Michel Deshaies

Jean-Pierre Gagné  
André Gilbert  
Alain Gosselin  
Geneviève Labrecque  
Jean-François Lemerle  
Jean-Pierre Otis  
Jean-Marie Ouellet  
Jonathan Perron  
Jimmy Pronovost

## Conseils régionaux de protection des forêts

Membres représentatifs régionaux au 31 décembre 2013

### Ouest

**Daniel Bourgault**, vice-président  
**Gilles Fournier**  
Maryse Bélanger  
Serge Bergeron  
Gilles Couturier  
Marc Dumont  
Philippe Fredette  
Paul Grondin  
Geneviève Labrecque  
Claude LeBel  
Marcel Marcotte  
Barry Moore  
Roch Plusquellec

### Centre

**Luc Gagnon**, président  
**Michel Deshaies**  
**Robert Lacroix**  
Claude Beauchesne  
Jean-Pierre Boudreault  
Jean-Pierre Gagné  
Alain Gosselin  
Pierre Lefebvre  
Nicolas Lemieux  
Michel C. Ouellet  
Paul Patry  
Jonathan Perron  
Gaétan Pilote  
Jimmy Pronovost  
Guy Prud'Homme  
Jean-Pierre Tremblay

### Est

**Guy Lavoie**, vice-président  
**Martin Bouchard**  
**Jean-Pierre Otis**  
**Jean-Marie Ouellet**  
Guy Bernatchez  
Jean-François Desbiens  
Louise Durand  
André Gilbert  
Jean-François Lemerle  
Alain Marcoux  
Charles-André Préfontaine  
Jimmy Pronovost  
Mike Roy



**François Lefebvre**, directeur général  
**François Lanthier**, directeur des services administratifs et secrétaire corporatif  
**Membres du comité exécutif 2013**

Pour consulter le processus pour la composition des CRPF et du conseil d'administration  
[www.sopfeu.qc.ca/section\\_publication/membres](http://www.sopfeu.qc.ca/section_publication/membres).

## La SOPFEU 2013 en bref

<b>439 incendies</b>	dont 84 feux de foudre
<b>58 282 hectares</b>	superficie affectée
<b>6 mai</b>	première fois qu'une « interdiction de faire des feux à ciel ouvert » est décrétée aussi tôt en saison
<b>39,1 millions</b>	frais de suppression - zone de protection intensive
<b>6 000 heures</b>	formation en santé et sécurité au travail

### Taux OSHA\* 2002-2013



\* Le taux OSHA exprime le nombre total des lésions enregistrables par unité de 200 000 heures travaillées

## Rapport de l'audit du registraire

### Contrôle

- L'instauration d'audits internes sur les sites de feux améliore le contrôle des opérations de combat.

### Ressources humaines

- Les dispositions du système de gestion sont bien comprises par le personnel concerné et appliquées conformément aux exigences de la norme ISO 9001:2008.

### Efficacité

- Le système est efficace pour atteindre les objectifs de la direction et il est apte à satisfaire aux exigences des clients sur une base régulière.



## Plan stratégique 2012-2015

En 2013, 22 objectifs spécifiques portant sur les enjeux retenus par l'organisation ont été réalisés.

Les enjeux sont la santé et la sécurité au travail, la gestion des ressources humaines, l'efficacité de la gestion des incendies en situation critique, l'adéquation des effectifs à la charge de travail et l'optimisation des infrastructures d'intervention.



## Mot du président

À la lumière seule des statistiques, la saison de protection 2013 apparaît nettement sous les moyennes quant au nombre d'incendies et de superficies forestières touchées dans la zone de protection intensive. Pourtant, les équipes de la SOPFEU ont été encore cette année fortement sollicitées.

Un début de printemps chaud et sec, jumelé à la négligence de certains résidents ruraux, a contribué à l'éclosion de multiples feux près des zones habitées, et ce, malgré les messages de prévention diffusés. En mai et juin, des conditions météorologiques défavorables à la protection des forêts à la limite de la zone de protection intensive et au nord de celle-ci ont entraîné l'éclosion d'incendies d'importance principalement allumés par la foudre.

On ne peut passer sous silence le fait que la protection des forêts contre le feu a été sur la sellette. Des incendies préoccupants sur le plan de la sécurité civile dans la zone de protection restreinte ont retenu l'attention des médias. Des interventions pour la protection de communautés et d'infrastructures stratégiques ont été réalisées par la SOPFEU. À la fin de la saison, la ministre des Ressources naturelles a d'ailleurs demandé une étude sur les événements dans le but d'améliorer la gestion des feux de forêt au nord du 51<sup>e</sup> parallèle et sur la Basse-Côte-Nord.

Depuis quelque temps déjà, la SOPFEU avait amorcé des discussions avec les autorités gouvernementales concernant la protection des communautés. Dame Nature a toutefois forcé une prise de conscience accélérée.

Le 1<sup>er</sup> avril dernier, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier était adoptée par l'Assemblée nationale. Des travaux ont été réalisés afin de rendre nos règlements généraux conformes aux nouvelles dispositions de la loi. Une restructuration de la répartition des membres

a été nécessaire en regard des garanties d'approvisionnement. De plus, le Bureau de mise en marché des bois est nouvellement membre de la SOPFEU. La réflexion n'est toutefois pas terminée en ce qui a trait au financement des activités de protection des forêts par les entreprises qui récoltent la biomasse en forêt.

À la suite des études réalisées advenant la fin de vie utile des quatre avions-citernes à pistons, il a été démontré que même dans la situation actuelle, il y avait un déséquilibre entre les forces de frappe aériennes (14 avions-citernes) et les forces de frappe terrestres (220 pompiers). Cette inégalité conduit l'organisation à emprunter un nombre élevé de ressources humaines aux autres agences canadiennes, ce qui représente un coût important et des retards dans l'exécution des opérations. Une proposition d'ajout de ressources humaines a été étudiée par le conseil d'administration et les travaux d'analyse se poursuivront au cours des prochains mois afin de mieux prévoir les impacts opérationnels et budgétaires.

Les présents résultats en santé et sécurité du travail sont positifs et démontrent une amélioration de ce volet de nos opérations. Les efforts déployés cette année par la direction et le personnel semblent donc porter leurs fruits. Pour leur part, les négociations en vue du renouvellement des conventions collectives des employés saisonniers échues depuis la fin décembre 2012 ont été entreprises à l'hiver 2013 pour reprendre à l'automne après la saison de protection. Nous prévoyons une forte activité de négociations au cours de l'hiver 2014.

Enfin, je tiens à souligner la contribution de nos partenaires, collaborateurs, membres, administrateurs ainsi que ceux qui siègent aux conseils régionaux de protection des forêts. L'appui et la disponibilité des membres du comité exécutif sont,



encore cette année, dignes de mention. Le travail de l'équipe de direction et de tous les employés de la SOPFEU doit aussi être salué. Les événements de la saison ont démontré leur professionnalisme et leur dévouement à la protection des forêts contre le feu.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Gagnon'. The signature is fluid and cursive.

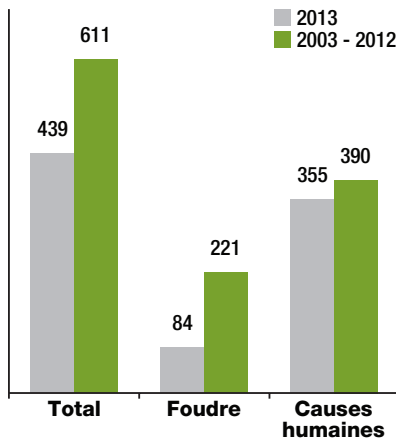
**Luc Gagnon**

*Président du conseil d'administration*

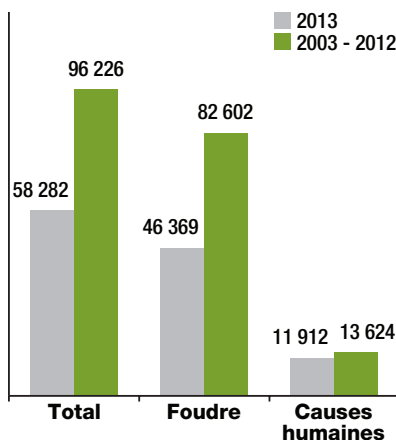
# Rapport du directeur général



**Superficie affectée (ha) en 2013 versus la moyenne - 10 ans**



**Incendies en 2013 versus la moyenne - 10 ans**



## Gestion des incendies

En mai, les conditions météorologiques ont été chaudes et inhabituellement sèches, ce qui a favorisé l'écllosion de 159 feux de cause humaine, majoritairement concentrés dans le sud de la province. La SOPFEU a rapidement annoncé des mesures préventives pour minimiser l'impact de ces conditions printanières incendiaires. C'était d'ailleurs la première fois depuis 1994 qu'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert était en vigueur aussi tôt en saison.

À partir de la mi-mai, des précipitations régulières ont entraîné une diminution du danger d'incendie sur une bonne partie du territoire. Toutefois, la situation a été d'un tout autre ordre dans le nord du Québec, où une période de sécheresse s'est développée en raison de plusieurs jours consécutifs sans précipitations et de températures au-dessus des normales saisonnières. En juin, des incendies de plus grande superficie sont donc survenus en bordure de la limite nordique de la zone de protection intensive.

Globalement, en 2013, la SOPFEU a combattu 439 incendies qui ont brûlé 58 282 hectares de forêt dans la zone de protection intensive.

L'activité humaine a généré 355 incendies alors que la moyenne des 10 dernières années est de 390. Quant aux dommages à la forêt, ils s'élèvent à 11 912 hectares, un résultat en deçà de la moyenne des 10 dernières années qui est de 13 621. Soulignons que les incendies d'opérations forestières ont brûlé 97 % de cette superficie avec 11 595 hectares. Pour prévenir les incendies de cause humaine, la mesure d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert a été en vigueur deux fois pour un total de 36 jours. Quant à la restriction de

travaux en forêt, elle a été appliquée une seule fois, touchant principalement le nord de la province. Elle a été maintenue pendant 18 jours.

Des incendies de très grande superficie dans la zone de protection restreinte ont marqué la saison. Des précipitations largement sous les normales ont entraîné un assèchement très élevé de mai à juillet de la Baie-James vers la Basse-Côte-Nord. Cela a procuré des conditions propices à l'écllosion et à la propagation d'incendies au nord du 51<sup>e</sup> parallèle.

Le ministère des Ressources naturelles a demandé à la SOPFEU d'intervenir à plusieurs occasions sur des feux dans la zone de protection restreinte afin de protéger des populations ou des infrastructures stratégiques. Deux incendies ont été particulièrement marquants. Le premier a forcé l'évacuation de la communauté crie d'Eastmain, et touché une superficie de 501 689 hectares. Par la suite, dans la région de la Basse-Côte-Nord, un incendie a obligé l'évacuation de la municipalité de Baie-Johan-Beetz. Pendant cette période, une mesure exceptionnelle de fermeture de la forêt sur ce territoire a été décrétée par le ministère des Ressources naturelles pour la période du 18 au 29 juillet.

### Évolution des superficies 2013

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	
	Hectare	%
Forêts publiques	35 664 354	76,34
Grandes propriétés privées	2 302 777	4,93
Forêts publiques non allouées	8 752 653	18,73
<b>Superficie totale protégée</b>	<b>46 719 784</b>	<b>100</b>

La flotte d'avions d'aéropointage a volé 1 708 heures, tandis que les hélicoptères ont volé 7 652 heures. Le nombre d'heures de vol de ces aéronefs inclut toutefois des

heures en zone de protection restreinte, c'est-à-dire 242 heures pour l'aéropoinçage et 2 131 heures pour les hélicoptères.

La saison 2013 n'est pas particulièrement marquante quant au nombre d'incendies signalés. Cependant, en raison de la simultanéité d'incendies d'importance, les ressources de la SOPFEU ont été grandement sollicitées, ce qui a mené l'organisation à faire appel à des ressources extérieures. En vertu des accords avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) et de la Northeastern Forest Fire Protection Commission, des équipes de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Parcs Canada, ainsi que des États du Maine, du New Hampshire, du Connecticut et du Massachusetts sont venues prêter main-forte à celles du Québec. Par ailleurs, deux avions-citernes de la Saskatchewan ont été mis à contribution à LG-2 pour des interventions sur le territoire de la Baie-James.

En début de saison, la SOPFEU est venue en aide au Nouveau-Brunswick avec des attaques ponctuelles d'avions-citernes. Parcs Canada a, pour sa part, emprunté 200 tuyaux.



## Ressources humaines

### Santé et sécurité au travail

Les efforts investis dans la responsabilisation des employés envers leur propre santé et sécurité au travail se poursuivent. Lors de la mise en place du plan stratégique en 2012, l'organisation s'est donné l'objectif d'accroître le niveau de condition physique des pompiers forestiers. Pour ce faire, une évaluation standardisée a été développée. Sur une base volontaire, 95 pompiers forestiers ont participé à l'évaluation. Par la suite, les participants ont reçu un programme d'entraînement conçu à partir de leurs résultats personnels pour les aider à améliorer leur condition physique. Une deuxième évaluation est prévue en 2014 pour mesurer les effets du programme d'entraînement personnalisé. L'entraînement à la tâche est maintenant bien structuré dans toutes les bases de l'organisation. Les pompiers forestiers sont encouragés à s'entraîner lorsque le travail le permet, afin de maintenir leur condition physique.

Le taux OSHA (Occupational Safety and Health Administration) 2013 est de 4,3, ce qui constitue une amélioration par rapport à 2012 alors qu'il s'élevait à 5,8. Les présents résultats sont comparables à 2009 et 2010, qui étaient respectivement de 4,6 et 4,1. Les efforts se poursuivront au sein de l'organisation afin que ce chiffre s'abaisse encore dans les années à venir.

### Étude sur l'exposition personnelle des pompiers forestiers au monoxyde de carbone

Plusieurs mesures ont été prises lors de combats incendies dans le cadre de l'étude visant à évaluer l'exposition des pompiers forestiers au monoxyde de carbone (CO).

Le rapport d'intervention conclut que les résultats journaliers des expositions sont tous en deçà des valeurs d'exposition admissibles prévues au Règlement sur la santé et la sécurité du travail. Nous pouvons donc affirmer que le risque d'intoxication au monoxyde de carbone lors du combat des incendies de forêt est relativement faible. Bien que l'étude soit maintenant terminée, un suivi sera maintenu par l'organisation.

### Formation

Cette année encore, plusieurs actions ont été menées pour améliorer et développer les compétences des équipes de suppression. Au total, 24 combattants qualifiés, 41 chefs d'équipe, 28 chefs de lutte stade I et 8 chefs de lutte stade II ont été formés.

Plus de 6 000 heures de formation en santé et sécurité ont été offertes aux employés au cours de l'année. Par ailleurs, le programme de formation en gestion se poursuit afin de mieux outiller les participants dans leur gestion au quotidien.

La formation de coordonnateur du bloc des opérations aériennes a été diffusée pour une première fois en 2013. Il s'agit là d'une des fonctions critiques du système de commandement d'intervention (SCI).

### Dotation

L'effectif de la SOPFEU s'établit à 169 employés permanents et à 301 employés saisonniers. En raison du mouvement de personnel, la SOPFEU a accueilli 23 nouveaux employés saisonniers, dont 20 pompiers forestiers. Pour les postes permanents, 8 ont été pourvus par le personnel à l'interne alors que les deux autres l'ont été à l'externe.

## Cérémonie commémorative

Le 8 septembre, sur la colline parlementaire à Ottawa, avait lieu la 10<sup>e</sup> cérémonie commémorative à la mémoire des pompiers canadiens décédés en service. Organisée par la Fondation canadienne des pompiers morts en service, la cérémonie rappelait la perte de travailleurs tant des services municipaux de sécurité incendie, des agences canadiennes de protection des forêts contre le feu que des opérations aériennes reliées au combat des incendies. L'un des pompiers dont la mémoire était honorée était Sylvain Perron, pompier forestier de la base principale de Val-d'Or, décédé le 10 mai 2011 lors du combat d'un incendie. La SOPFEU a donc participé pour la première fois à cette cérémonie empreinte de respect et d'émotion. L'organisation hôte de cette édition était le Centre inter-services des feux de forêt du Canada.



## Satisfaction de ses clients

C'était la première année de l'application de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Les règlements généraux ainsi que tous les documents de référence et d'information ont été révisés afin qu'ils soient conformes à la loi et au règlement.

### Prévention

Bien qu'en baisse au cours des dernières années, les feux de récréation représentent toujours une cible de notre plan de prévention. Plusieurs actions ont été posées dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

À la suite de deux ateliers d'amélioration qui ont eu lieu en 2012 sur les dangers d'incendie, on estime que l'évaluation du danger d'incendie diffusée à la population est maintenant plus représentative de la réalité. La SOPFEU est mieux outillée pour informer la population des risques d'incendie. Grâce aux améliorations apportées à l'évaluation du danger d'incendie au printemps, des appels à la prudence ont été lancés afin de sensibiliser la population aux conditions d'inflammabilité, et cela, dès le 23 avril.

### Qualité et amélioration continue

Valeurs de l'entreprise, la qualité et l'amélioration continue ont pour but d'assurer une prestation de services qui reflète les attentes de nos clients, dans le respect des lois et règlements, et cela, tout en améliorant constamment la performance de l'organisation. En 2013, les efforts déployés par l'ensemble des employés dans la réalisation du plan stratégique de l'entreprise ainsi que dans le maintien de la certification ISO 9001:2008 démontrent que ces valeurs sont bien intégrées au sein de la SOPFEU.

## Plan stratégique 2012-2015

Les enjeux stratégiques de l'organisation ont été traités en priorité en 2013. Pour ce faire, une semaine d'ateliers d'amélioration continue est réservée annuellement pour l'ensemble de ses cadres supérieurs. En date du 15 octobre 2013, 22 objectifs avaient été réalisés sur un total de 59 portant sur les 5 enjeux retenus par l'organisation, soit la santé et la sécurité au travail, la gestion des ressources humaines, l'efficacité de la gestion des incendies en situation critique, l'adéquation des effectifs à la charge de travail et l'optimisation des infrastructures d'intervention.

Concernant l'optimisation des infrastructures d'intervention, la planification des ajouts pour combler les besoins de logement en situation d'incendies a été acceptée par le conseil d'administration à l'automne 2013.

### Certification ISO 9001:2008

Le système de management de la qualité (SMQ) de l'organisation a été mis de nouveau au défi. Lors de l'audit du système, une cinquantaine d'employés du siège social et de la base de Roberval ont été rencontrés. Le rapport de l'auditeur a fait ressortir 22 points forts et 8 opportunités d'amélioration ainsi que trois demandes d'actions correctives mineures.

En outre, l'efficacité du SMQ de la SOPFEU à atteindre les objectifs de la direction et l'aptitude à satisfaire les exigences de ses clients ont été soulignées par l'auditeur. Parmi les points forts soulevés, notons l'instauration des audits internes sur les sites de feux et la compréhension du système par le personnel concerné.

## Suivi des résultats opérationnels

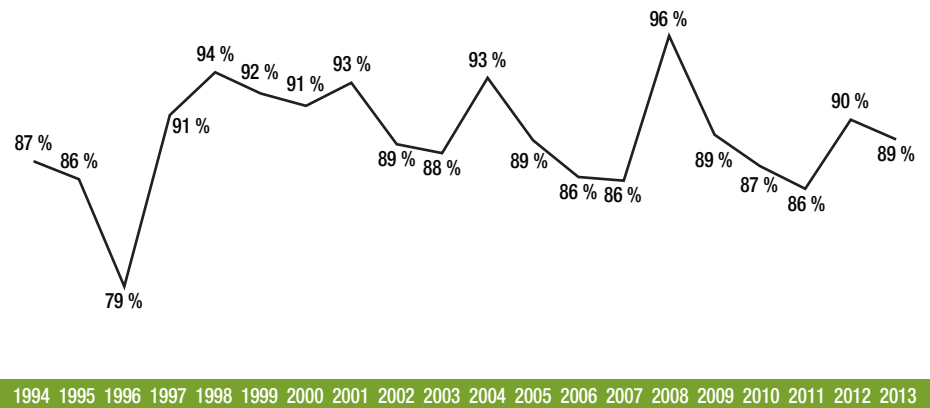
Une cinquantaine d'indicateurs portant sur les activités du système sont en place et suivis rigoureusement. Dans un souci de transparence, la SOPFEU communique mensuellement aux administrateurs le suivi des objectifs opérationnels de détection, d'intervention, de maîtrise et d'extinction. Ces objectifs étant maintenant suivis depuis plus de 20 ans, il est possible pour l'organisation de voir la tendance de chacun d'eux sur une longue période. Des graphiques présentent le pourcentage annuel de réussite des objectifs opérationnels pour chacune des années depuis 1994.

### Audits internes

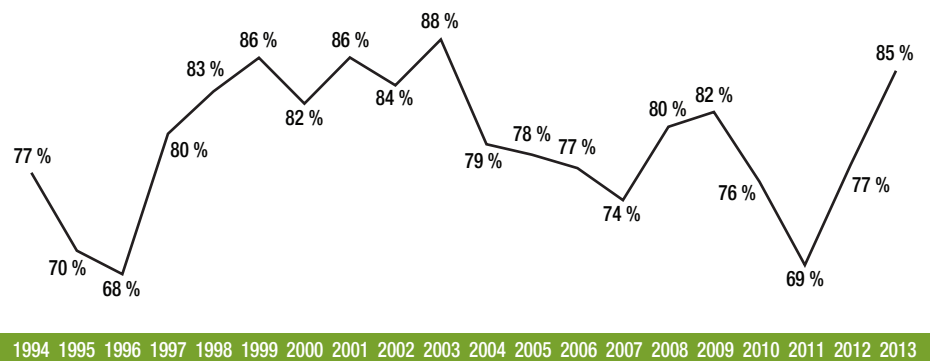
Cette année, l'organisation a poussé un peu plus loin ses audits internes par la mise en place et la réalisation d'audits en temps réel de ses opérations. L'objectif de ces audits est d'évaluer et de mesurer le respect des procédures, mais également la performance des opérations de suppression. Les auditeurs sélectionnés, membres des équipes de gestion de feux majeurs, possèdent l'expérience et les compétences nécessaires pour faire ces analyses des opérations de suppression.

Les audits se réalisent sur une période de 24 heures afin de permettre d'examiner toutes les étapes des opérations de suppression, de la planification jusqu'à la réalisation sur le terrain. En raison d'une saison très active, deux audits complets d'un cycle de 24 heures ont été réalisés ainsi que quatre audits partiels. En général, on constate que les opérations sur feu se déroulent rondement.

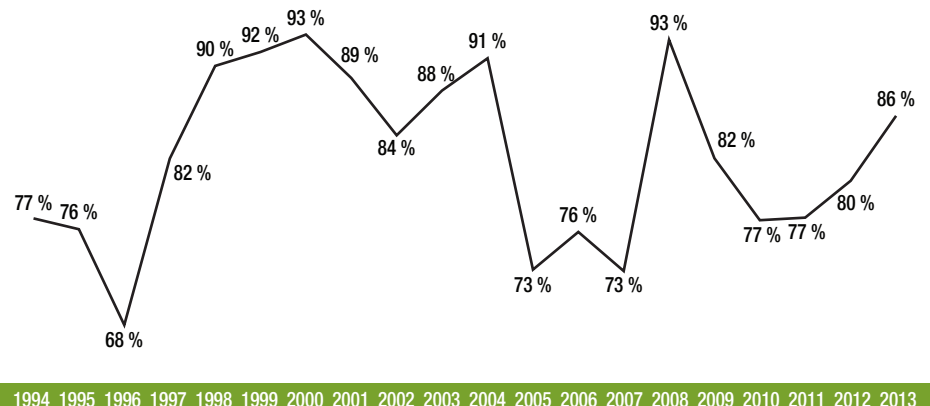
## Détection ≤ 0,5 ha



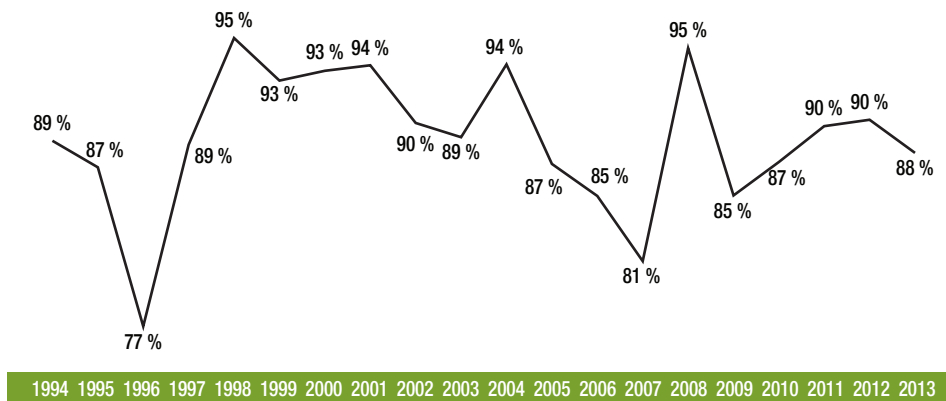
## Intervention ≤ 1 h



## Maîtrise prochain 10 h



## Extinction ≤ 3 ha



Toutefois, en plus de fournir des conseils et du « coaching » sur certains aspects, les auditeurs ont formulé trois recommandations générales :

- Poursuivre les efforts dans le développement et l'application du système de commandement d'intervention (SCI);
- Prioriser le développement de la formation du gestionnaire de la section des opérations;
- Mettre à niveau l'ensemble des intervenants sur les formations portant sur le combat des incendies.

## Innovation et efficacité

En 2013, le remplacement des équipements GPSF, qui permettaient depuis 1994 de réaliser les patrouilles aériennes de détection tout en transmettant des rapports de fumée, a été amorcé. L'organisation s'est tournée vers la compagnie québécoise CAE, leader mondial dans le domaine des simulateurs de vols, pour en réaliser la conception et l'installation. L'entreprise assure également le maintien annuel des appareils. À ce jour, la moitié de la flotte est convertie et l'autre moitié le sera en 2014. Ces unités permettent

aux pilotes d'être en communication satellitaire avec le centre de suivi de vol, de suivre un parcours aérien précis et de déterminer la position exacte d'un feu.

L'organisation a fait l'acquisition d'équipements permettant d'interfacer les communications satellitaires provenant de ces appareils avec celles des unités communiquant sur le réseau VHF. Il est donc possible maintenant de joindre des communications provenant de différentes sources : téléphone filaire, cellulaire ou satellitaire, radio ou autre.

La SOPFEU a confirmé au Centre de services partagés du Québec qu'elle se retirait du projet Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR) en 2013. Les conclusions sur le plan opérationnel ne répondent pas aux besoins de l'organisation.

La conception et le développement du module de gestion des opérations de lutte se sont poursuivis et celui-ci a pu être déployé et testé dans le système d'information sur les incendies de forêt (SIIF). Il permet aux intervenants impliqués dans les opérations d'assigner des incendies, du personnel et des ressources. Les équipes de gestion des feux majeurs peuvent, entre autres, organiser la lutte et réaliser le plan d'action et d'intervention (PAI) dans le

respect des règles et principes du système de commandement de l'intervention (SCI). Le module facilite la conception du PAI en tirant profit de l'information déjà disponible dans le SIIF. Ce faisant, il permet une économie de temps considérable tout en réduisant les sources d'erreurs. En réponse aux résultats obtenus et à la mise à niveau du programme, le module sera utilisé sur une base quotidienne en 2014.

Le projet d'utilisation de drones à des fins de thermographie des feux a connu quelques embûches. La réglementation de Transports Canada concernant l'encadrement nécessaire lors de l'utilisation de ces appareils prendra vraisemblablement plus de temps que prévu pour être instaurée. La compagnie CAE a donc acquis un second appareil identique au drone, mais dans sa version pilotée.

L'appareil n'a malheureusement été fonctionnel qu'à l'automne en raison de retards de livraison de la caméra infrarouge. Aucun vol d'essai n'a pu être réalisé durant la saison de protection. En revanche, un vol a eu lieu en novembre pour simuler trois types de missions. Les résultats ont été très positifs. Les travaux de CAE se poursuivront au cours de l'hiver pour raffiner la méthode de recherche de feu et la production du rapport de mission. L'appareil sera prêt pour la saison prochaine et son fonctionnement sera approuvé en situation réelle.

L'outil de planification des départs qui permet d'élaborer un plan de transport terrestre ou hélicoptère pour le personnel vers les sites de feu a pu être testé dans une version d'essai. Les améliorations identifiées permettront d'établir des scénarios de remplacement de transport répondant aux imprévus.

## Opportunité d'affaires

La SOPFEU a porté assistance à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) dans le cadre de son programme de pulvérisation aérienne contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'équipe des radiocommunications a soutenu le personnel de la SOPFIM pour l'achat d'équipement, le développement de solutions et la programmation des appareils.

Le Québec, le Nouveau-Brunswick et Parcs Canada avaient depuis quelques années un besoin pressant en traduction pour les formations développées par le CIFFC. Le temps de traduction à l'externe est long et dispendieux compte tenu des contraintes qu'amène la spécificité du combat des incendies. Depuis la mi-mai, la SOPFEU compte sur les services d'un traducteur rétribué par le CIFFC. Sa présence dans l'équipe permet une uniformité des documents, mais aussi une relecture plus facile et rapide.

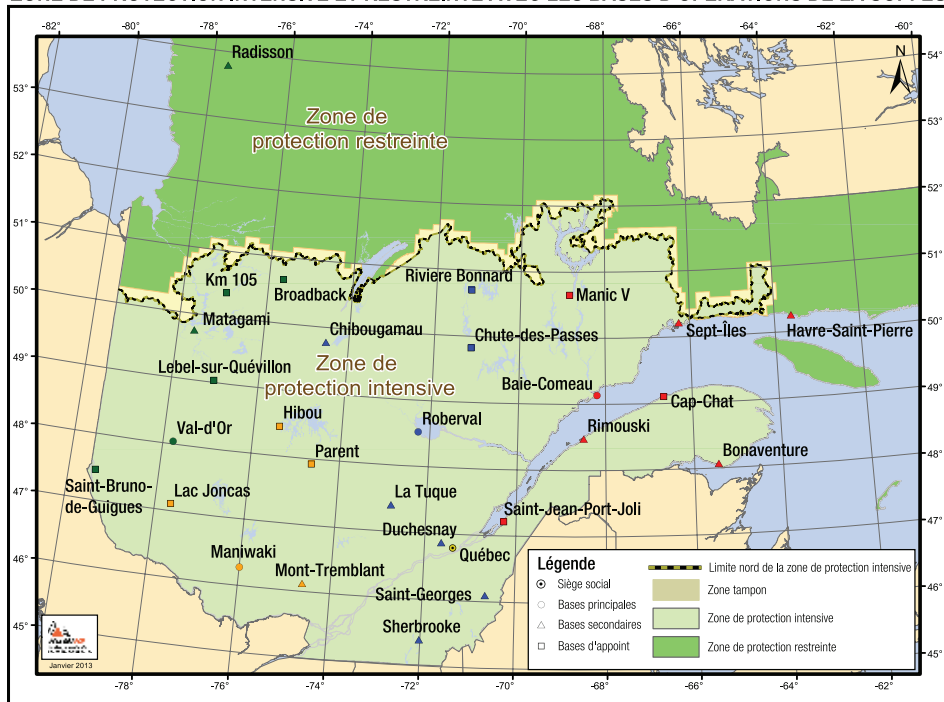
Une entente a été signée entre les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et la SOPFEU afin qu'une formation soit offerte à la communauté de Manawan. Au cours de l'automne, des intervenants de la communauté ont été formés afin d'être en mesure de procéder à une première intervention si un incendie menaçait leur territoire. Une analyse de l'environnement a été réalisée afin de pouvoir suggérer à la communauté des moyens de diminuer sa vulnérabilité aux incendies de forêt.

## Conclusion

L'année 2013 aura procuré son lot de défis, notamment à la suite des événements survenus au nord du 51<sup>e</sup> parallèle. Elle a, entre autres, amené l'organisation à travailler en dehors de ses opérations courantes en raison d'activités liées à la sécurité civile.

Les mois à venir seront, bien évidemment, guidés par les conclusions du rapport demandé par la ministre des Ressources

ZONE DE PROTECTION INTENSIVE ET RESTREINTE AVEC LES BASES D'OPÉRATIONS DE LA SOPFEU



naturelles sur la gestion des incendies dans la zone de protection restreinte. Tout le personnel de la SOPFEU collaborera avec le ministère des Ressources naturelles pour répondre aux recommandations de ce rapport.

Au cours de la prochaine année, le plan d'amélioration des infrastructures sera enclenché afin de doter l'organisation d'installations supplémentaires permanentes, de dortoirs, de centres de commandement et autres. De même, les négociations avec les associations syndicales se poursuivront.

La direction et le personnel de la SOPFEU tiennent à remercier leur président, M. Luc Gagnon, les membres du comité exécutif, du conseil d'administration et des conseils régionaux de protection des forêts pour l'intérêt et l'appui qu'ils ont démontrés envers leur organisation de protection.

La SOPFEU remercie également ses membres corporatifs, le ministère des Ressources naturelles, le Service aérien gouvernemental du Centre de services partagés du Québec ainsi que le Centre interservices des feux de forêt du Canada, la Northeastern Forest Fire Protection Commission et particulièrement les provinces et les États qui nous sont venus en aide. Notre organisation ne pourrait être celle qu'elle est sans l'aide de ces précieux collaborateurs.

Je tiens à souligner le travail remarquable du personnel de la SOPFEU qui a dû faire face à des situations particulières cette année. Malgré les situations de stress important, nos employés ont su faire preuve de professionnalisme, de dévouement et de savoir-faire.

François Lefebvre, ing. f., M. Sc.  
Directeur général

# Statistiques des incendies

## Résumé de la situation par mois

### Section intensive

		Foudre	Chemins de fer	Opérations forestières	Opérations industrielles	Incendiaires	Résidants	Récréation	Diverses	Total
Avril	A	0	1	1	0	9	46	5	1	63
	B	0,0	0,0	0,0	0,0	5,8	17,9	6,5	0,1	30,3
Mai	A	2	3	1	9	16	93	36	1	161
	B	0,0	0,5	0,0	2,2	3,4	72,7	92,7	0,0	171,5
Juin	A	37	0	7	3	3	2	11	0	63
	B	9 495,1	0,0	26	0,5	0,2	0,2	31,8	0,0	9 553,8
Juillet	A	39	0	10	2	2	8	24	1	86
	B	36 874,3	0,0	11 616,8	0,0	10,0	0,3	6,0	0,0	48 507,4
Août	A	5	0	1	4	3	3	16	0	32
	B	0,0	0,0	0,0	0,5	3,2	0,7	2,3	0,0	6,7
Septembre	A	1	0	1	1	1	2	10	0	16
	B	0,2	0,0	0,0	0,8	1,1	0,0	5,0	0,0	7,1
Octobre	A	0	0	1	1	0	4	9	0	15
	B	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	2,2	2,8	0,0	5,2
Novembre	A	0	0	0	2	0	1	0	0	3
	B	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	A	84	4	22	22	34	159	111	3	439
	B	46 369,6	0,5	11 642,9	4,1	23,7	94,0	147,1	0,1	58 282,0

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

### Section restreinte

		Foudre	Chemins de fer	Opérations forestières	Opérations industrielles	Incendiaires	Résidants	Récréation	Diverses	Total
TOTAL	A	67	0	1	1	0	2	4	1	76
	B	1 809 341,9	0	0	1,5	0	3	4 065,8	1 148	1 814 560,2

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

# Rapport du directeur des services administratifs



Les états financiers de l'exercice de 12 mois se terminant le 31 décembre 2013 ont été vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Les états sont présentés dans les pages suivant le rapport annuel. La présentation répond aux normes comptables prescrites aux organismes à but non lucratif. Les informations suivantes peuvent également être d'intérêt pour le lecteur.

## États des résultats

### Fonds d'administration général

#### Taux de la cotisation générale sur le volume autorisé

Au mètre cube		À l'hectare	
2012	2013	2012	2013
0,6478 \$	0,7356 \$	0,4962 \$	0,5225 \$

La cotisation générale a été de 45 345 000 \$ en 2013 comparativement à 43 538 000 \$ en 2012, soit une augmentation de 1 807 000 \$. Cette hausse était justifiée par l'augmentation prévue des coûts de fonctionnement, notamment au chapitre des avions-citernes et de la perte de revenus de missions à l'extérieur du Québec. La répartition de la cotisation générale entre les trois catégories de membres est présentée à la page 13 des états financiers.

### Financement des avions-citernes CL-415

La participation des membres à l'achat des CL-415 se fait selon le partage suivant, soit 81,6 % pour le ministère des Ressources naturelles et 18,4 % pour les membres bénéficiaires et territoriaux. Cette contribution des membres est à la hauteur des coûts théoriques de remotorisation des CL-215 au moment de l'achat des CL-415.

	2012	2013
Ministre	5 030 640 \$	4 957 350 \$
Bénéficiaires	1 065 601 \$	1 058 022 \$
Territoriaux	68 759 \$	59 812 \$
<b>Total</b>	<b>6 165 000 \$</b>	<b>6 075 184 \$</b>

### Superficies et mètres cubes

La superficie attribuée à chacune des trois catégories de membres est déterminante dans le calcul des sommes à cotiser. En effet, bien que les taux de cotisations

soient fixés en début d'année et maintenus tout au long de la période, il reste que le territoire détenu par chaque catégorie de membres et le volume alloué sont tenus en compte en cours d'année et influencent la cotisation des membres bénéficiaires et territoriaux de l'exercice suivant.

La superficie des trois catégories de membres a varié de la façon suivante en 2013 :

	Part Prévue	Part Moyenne
Ministre	59,365 %	59,705 %
Bénéficiaires	38,170 %	38,139 %
Territoriaux	2,465 %	2,156 %

Pour les membres bénéficiaires, la variation de superficie et un écart de volume de plus de 400 000 m<sup>3</sup> sur le volume prévu ont entraîné un déficit de cotisation de 827 805 \$ sur l'apport attendu de cette catégorie de membres. Pour les membres territoriaux, un déficit de 1 923 \$ est enregistré. Ces montants seront tenus en compte dans l'apport de ces membres en 2014.

Avec l'implantation de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la SOPFEU a facturé le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) sur la base d'un volume anticipé des ventes de bois, au même taux que les membres bénéficiaires. La SOPFEU a aussi accepté de facturer les entreprises qui ont acheté des volumes de bois mis aux enchères pour les créditer au BMMB, en diminution de ses cotisations. À noter que des cotisations totalisant 302 122 \$ ont été facturées sur des ventes de bois de gré à gré obtenues du Ministère par des entreprises.

### Autres produits

On note que le poste Autres produits passe de 353 279 \$ à 883 954 \$. D'année en année, ce poste fluctue en raison d'activités qui

ne peuvent être prévues, comme des prêts de personnel hors province. En 2013, on retient le recouvrement de frais de gestion de 342 956 \$ facturés à des organismes pour des incendies ne relevant pas de la responsabilité des membres.

### Résultat du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Service aérien gouvernemental (SAG)

Une somme de 2 361 400 \$, représentant l'excédent du Service aérien gouvernemental par rapport à ses frais de fonctionnement 2012-2013, a été versée à la SOPFEU. Le montant prévu à cet effet lors de la confection du budget était de 755 000 \$.

### Charges

Le total brut des dépenses du Fonds d'administration est de 58 315 160 \$ incluant les postes Coût de financement des CL-415, Frais attribuables aux projets de la Baie-James et Anticosti, Créances douteuses, Déficit actuariel et Autres charges. Si l'on ne tient pas compte de ces postes et que l'on ne retient que les frais ayant servi au plan d'organisation, ceux-ci totalisent 54 143 816 \$ comparativement à 52 011 689 \$ en 2012. Cette augmentation de 2 132 127 \$ est surtout due à la saison de suppression connue en 2013. Elle provient en grande partie des postes Salaires, vacances pour 480 022 \$, Loyers pour 691 582 \$, notamment pour le carburant aéronefs, et Fournitures, approvisionnements et entretien pour 704 167 \$ reliés aux frais de gîtes et repas engagés dans le cadre du combat des incendies.

L'année se termine avec un surplus des produits sur les charges de 9 847 257 \$. Il provient notamment d'un redressement du déficit actuariel, des résultats favorables du SAG et de la récupération

de frais prévus au plan d'organisation et affectés aux combats des incendies.

### Fonds de suppression

La cotisation de suppression finance les frais attribués à la lutte aux incendies de forêt. Comme indiqué aux états financiers, le coût total est de 52 490 173 \$ en 2013. Les coûts comptabilisés dans la zone intensive sont de 39 132 060 \$ et de 13 358 113 \$ dans la zone de protection restreinte, dont 5 139 042 \$ pour des incendies survenus dans la zone tampon située à la jonction nordique de la délimitation des zones. Les frais de ces incendies dans la zone tampon sont répartis selon les modalités de la zone intensive.

### État de l'évolution des soldes de fonds

Le solde du Fonds d'administration présente un surplus accumulé de 1 579 194 \$ au 31 décembre 2013. Si on tient compte du déficit actuariel accumulé de 5 577 642 \$, qui sera amorti selon les règles de la Régie des rentes, et du solde non cotisé pour le développement des pistes de Bonnard et de Manic 5 de 1 159 799 \$, qui, lui, sera facturé aux membres selon le calendrier adopté par le conseil d'administration, un surplus de l'ordre de 8 316 000 \$ s'applique en réduction des cotisations.

### Fonds d'immobilisations

Ce fonds regroupe les bâtisses et les équipements sur lesquels un amortissement est généralement calculé. Les acquisitions 2013 sont de 2 195 137 \$ pour des achats reliés aux systèmes de télécommunications, d'informatique et d'équipement de suppression, et pour l'aménagement de bases d'appoint et le développement d'un GPS aviation pour les besoins spécifiques de la détection aérienne. Le Fonds d'immobilisations termine l'année à 16 396 515 \$.



### Fonds des projets majeurs

En 2013, le Fonds des projets majeurs a servi, outre à l'achat des actifs transférés au Fonds d'immobilisations, au remboursement du déficit actuariel du régime de pension. Un excédent de 403 897 \$ est retourné au Fonds d'administration en raison des coûts moindres pour certains projets.

### Bilan

L'encaisse est de 3 344 085 \$ et les dettes de fonctionnement, soit les comptes à payer, sont de 5 402 488 \$. Les Créances à recevoir s'élèvent à 8 481 251 \$. Ce montant tient compte d'une provision pour mauvaises créances de 1 697 135 \$ au 31 décembre 2013. Elle était de 1 001 678 \$ au 31 décembre 2012.

**François Lanthier**

Directeur des services administratifs

# Rapport de l'auditeur indépendant



## Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant . . . . .	i
État des résultats . . . . .	1
État de l'évolution des soldes de fonds . . . . .	2
Bilan . . . . .	3
État des flux de trésorerie . . . . .	4
Notes complémentaires . . . . .	5
Annexes . . . . .	13

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de la  
**Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU),**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Malette S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Malette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada  
Le 17 février 2014

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119066

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Fonds d'administration		Fonds de suppression (annexe C)	Fonds d'administration générale	Fonds projets majeurs	Récupération	Total 2013	Total 2012
	2012	2013						
<b>PRODUITS</b>								
Cotisations générales (annexe A)	43 538 000	\$ 45 345 000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	45 345 000	\$ 43 538 000
Cotisations projets majeurs	(2 956 000)	(2 747 000)	-	-	2 747 000	-	-	-
Cotisations immobilisations corporelles	(1 065 302)	(1 040 472)	-	2 195 137	(1 154 665)	-	-	-
Cotisations avions CL-415	6 165 000	6 075 184	-	-	-	-	6 075 184	6 165 000
Cotisations bois mis à l'encan	899 608	-	-	-	-	-	-	899 608
Cotisations ventes de gré à gré	-	302 122	-	-	-	-	302 122	-
Cotisations de suppression (annexe B)	-	-	52 490 173	-	-	-	52 490 173	38 488 017
<b>Projets Baie-James et Île d'Anticosti</b>	<b>46 581 306</b>	<b>47 934 834</b>	<b>52 490 173</b>	<b>2 195 137</b>	<b>1 592 335</b>	<b>-</b>	<b>104 212 479</b>	<b>89 090 625</b>
Locations	764 131	770 799	-	-	-	-	770 799	764 131
Intérêts	293 756	290 780	-	-	-	-	290 780	293 756
Autres produits	91 664	218 320	-	-	-	-	218 320	91 664
Résultats du Service aérien gouvernemental (SAG)	353 279	883 954	-	-	-	-	883 954	353 279
	(630 127)	2 361 400	-	-	-	-	2 361 400	(630 127)
	<b>47 454 009</b>	<b>52 460 087</b>	<b>52 490 173</b>	<b>2 195 137</b>	<b>1 592 335</b>	<b>-</b>	<b>108 737 732</b>	<b>89 963 328</b>
<b>CHARGES</b>								
Salaires, vacances et sous-traitance	18 685 898	19 165 922	8 225 469	-	-	(3 585 948)	23 805 443	22 648 335
Charges sociales	4 660 188	4 640 640	1 219 652	-	-	(1 214 359)	4 645 933	4 660 188
Déplacements et communications	1 164 288	1 114 370	-	-	-	-	1 114 370	1 164 288
Services professionnels et administratifs	1 146 412	1 317 874	-	-	-	-	1 317 874	1 146 412
Loyers aéronaves et autres	9 468 571	10 160 156	18 366 646	-	-	(4 982 316)	23 544 486	16 794 748
Avions citernes	11 594 141	11 756 879	12 326 390	-	-	-	24 083 269	20 940 651
Fournitures, approvisionnement et entretien	5 266 272	5 970 438	6 097 693	-	-	(2 964 287)	9 103 844	8 023 241
Projets majeurs et déficit actuariel	3 198 901	(3 690 175)	-	-	1 188 438	-	(2 501 737)	4 341 497
Créances douteuses	1 030 000	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	1 030 000
Allocation pour frais généraux	-	-	2 955 420	-	-	(2 955 420)	-	-
Contractuels municipalités et compagnies	-	-	3 298 903	-	-	-	3 298 903	3 082 361
Projets Baie-James et Île d'Anticosti	591 062	601 650	-	-	-	-	601 650	591 062
Coût de financement des avions CL-415	6 165 180	6 075 184	-	-	-	-	6 075 184	6 165 180
Remboursement bois mis à l'encan	378 135	-	-	-	-	-	-	378 135
Intérêts sur la dette à long terme	25 919	17 537	-	-	-	-	17 537	25 919
Autres charges	107 748	184 685	-	-	-	-	184 685	107 748
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	(9 838)	-	-	(9 838)	18 517
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	1 572 040	-	-	1 572 040	1 537 843
Frais imputés à la suppression	63 482 715	58 315 160	52 490 173	1 562 202	1 188 438	(15 702 330)	97 853 643	92 656 125
	(12 013 563)	(15 702 330)	-	-	-	15 702 330	-	-
	<b>51 469 152</b>	<b>42 612 830</b>	<b>52 490 173</b>	<b>1 562 202</b>	<b>1 188 438</b>	<b>-</b>	<b>97 853 643</b>	<b>92 656 125</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>								
	(4 015 143)	\$ 9 847 257	\$ -	\$ 632 935	\$ 403 897	\$ -	\$ 10 884 089	\$ (2 692 797)

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

					2013
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de suppression	Fonds d'immobili- sations corporelles	Fonds projets majeurs	Total
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	(8 503 015) \$	-	\$ 15 594 635 \$	-	\$ 7 091 620 \$
Excédent des produits sur les charges	9 847 257	-	632 935	403 897	10 884 089
Remboursement de la dette à long terme	(201 497)	-	201 497	-	-
Virement interfonds	403 897	-	-	(403 897)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	32 552	-	(32 552)	-	-
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	1 579 194 \$	-	\$ 16 396 515 \$	-	\$ 17 975 709 \$

					2012
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de suppression	Fonds d'immobili- sations corporelles	Fonds projets majeurs	Total
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	(5 655 701) \$	-	\$ 15 440 118 \$	-	\$ 9 784 417 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(4 015 143)	-	(27 369)	1 349 715	(2 692 797)
Remboursement de la dette à long terme	(193 116)	-	193 116	-	-
Virement interfonds	1 349 715	-	-	(1 349 715)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	11 230	-	(11 230)	-	-
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	(8 503 015) \$	-	\$ 15 594 635 \$	-	\$ 7 091 620 \$

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## BILAN

Au 31 décembre

2013

2012

### ACTIF

#### ACTIF À COURT TERME

Encaisse	3 344 085 \$	568 135 \$
Créances (note 3)	8 481 251	7 988 870
Stocks	733 988	526 771

**12 559 324** 9 083 776

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

**16 697 518** 16 097 135

**29 256 842 \$** 25 180 911 \$

### PASSIF

#### PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 6)	5 402 488 \$	8 318 974 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	210 310	201 574

**5 612 798** 8 520 548

#### DETTE À LONG TERME (note 7)

**90 693** 300 926

#### PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 8)

**5 577 642** 9 267 817

**11 281 133** 18 089 291

#### SOLDES DE FONDS

Fonds d'administration (négatif)	1 579 194	(8 503 015)
Fonds d'immobilisations corporelles	16 396 515	15 594 635

**17 975 709** 7 091 620

**29 256 842 \$** 25 180 911 \$

### ENGAGEMENTS (note 9)

Pour le conseil d'administration :

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

## Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2013

2012

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	10 884 089 \$	(2 692 797) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 572 040	1 537 843
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	(9 838)	18 517
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(3 690 175)	3 198 901

8 756 116 2 062 464

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement (3 483 551) (1 433 049)

5 272 565 629 415

#### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 327 670)	(1 396 458)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	32 552	11 230

(2 295 118) (1 385 228)

#### ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	(201 497)	(193 116)
----------------------------------------	-----------	-----------

#### AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

2 775 950 (948 929)

ENCAISSE, début de l'exercice 568 135 1 517 064

ENCAISSE, fin de l'exercice 3 344 085 \$ 568 135 \$

Activité n'entraînant pas de mouvement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie :

Acquisition d'immobilisations corporelles au moyen de dettes de fonctionnement - \$ 132 533 \$

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### Comptabilité par fonds

L'Organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses opérations.

Le fonds d'administration se réfère aux sommes nécessaires pour défrayer les frais généraux d'opération de l'Organisme.

Le fonds de suppression se réfère aux sommes nécessaires pour défrayer les frais relatifs à l'extinction des feux de forêts.

Le fonds d'immobilisations corporelles se réfère aux sommes nécessaires pour acquérir les immobilisations corporelles, les financer et les amortir sur leur durée de vie utile.

Le fonds pour projets majeurs se réfère aux projets spéciaux adoptés par le conseil d'administration et payés, soit par le surplus non distribué, soit par une cotisation.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation ou au moment où les charges afférentes sont engagées.

Les produits afférents aux projets Baie-James et Île d'Anticosti sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées.

Les produits de locations et les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réelles encourues par le SAG.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation des instruments financiers*

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

##### *Dépréciation d'actifs financiers*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### Stocks

Les stocks sont constitués des barils, des carburants et des retardants et ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Le montant des stocks comptabilisé en charge au cours de l'exercice totalise 3 370 113 \$ (2012 - 2 421 658 \$).

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Bâtisses	solde décroissant	4%
Bâtisses sur terrains loués	linéaire	durée restante du bail
Équipement de communication	solde décroissant	10%
Équipement informatique	solde décroissant	30%
Équipement de suppression	solde décroissant	10%
Matériel roulant	linéaire	10%
Mobilier de bureau	solde décroissant	10%
Pistes d'atterrissage	solde décroissant	4%

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des services, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

#### Avantages sociaux futurs

L'Organisme applique la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser le coût de son régime à prestations déterminées. Selon cette méthode, le solde net de l'obligation au titre de prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant, sont comptabilisés au bilan. Les gains et pertes actuariels et les coûts au titre des services passés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

L'obligation au titre des prestations constituées est fondée sur le plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, l'Organisme applique une technique de report pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

### 3. CRÉANCES

	2013	2012
Cotisations à recevoir	9 519 666 \$	8 666 959 \$
Provision pour créances douteuses	1 697 135	1 001 678
	<b>7 822 531</b>	7 665 281
Taxes à la consommation	658 720	323 589
	<b>8 481 251 \$</b>	7 988 870 \$

Au 31 décembre 2013, la valeur comptable des cotisations à recevoir pour lesquelles une provision de 1 697 135 \$ a été comptabilisée totalise 1 801 221 \$.

### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	203 155 \$	-	203 155 \$	203 155 \$
Bâtisses	7 746 758	3 016 349	4 730 409	4 447 922
Bâtisses sur terrains loués	5 834 477	4 220 948	1 613 529	1 570 132
Équipement de communication	12 072 259	7 842 140	4 230 119	3 621 310
Équipement informatique	3 687 896	2 997 963	689 933	717 824
Équipement de suppression	5 647 790	3 438 564	2 209 226	2 316 724
Matériel roulant	1 199 098	497 458	701 640	814 770
Mobilier de bureau	532 902	386 741	146 161	141 396
Pistes d'atterrissage	3 033 818	860 472	2 173 346	2 263 902
	<b>39 958 153 \$</b>	<b>23 260 635 \$</b>	<b>16 697 518 \$</b>	16 097 135 \$

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

### 5. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelable annuellement. Cette facilité de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2013.

L'Organisme dispose également d'une facilité de crédit sous forme de lettre de crédit et de garantie, d'un montant autorisé de 2 749 147 \$ (note 9).

Les facilités de crédit sont garanties par l'universalité des créances et par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 639 359 \$.

### 6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2013	2012
Comptes fournisseurs et frais courus	4 073 830 \$	7 331 366 \$
Salaires et vacances courus	1 064 360	757 693
Somme à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	264 298	229 915
	<b>5 402 488 \$</b>	<b>8 318 974 \$</b>

---

### 7. DETTE À LONG TERME

	2013	2012
Emprunt, d'un montant original de 985 000 \$, garanti par l'universalité des créances et par du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 639 359 \$, remboursable par versements mensuels de 18 253 \$ incluant capital et intérêts au taux de 4,25 %, échéant en mai 2015	301 003 \$	502 500 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	210 310	201 574
	<b>90 693 \$</b>	<b>300 926 \$</b>

---

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2014 -	210 310 \$
2015 -	90 693 \$

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

### 8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### Description du régime d'avantages sociaux

L'Organisme a un régime à prestations déterminées capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite annuelles sont calculées à raison de 1,4 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au cours des cinq dernières années de cotisation plus 1,9 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédent de la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue le tout multiplié par le nombre d'année de service crédité depuis le 1er janvier 1992. Les crédits de rente accumulés avant le 1er janvier 1992 sont ajoutés aux prestations de retraite annuelles.

En plus de ces prestations de retraite annuelles, le régime inclut une prestation annuelle de raccordement égale à 15 \$ pour chaque mois de service crédité après le 31 décembre 1991 et les crédits accumulés avant cette date jusqu'à concurrence d'une rente annuelle de 5 400 \$. Cette prestation est payable à compter du moment où l'employé participant reçoit ou aurait pu recevoir une prestation de retraite annuelle sans réduction de sa rente et se termine à 65 ans.

#### *Régime à prestations déterminées*

L'Organisme évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2012.

#### Situation du régime de retraite

	2013	2012
Juste valeur des actifs du régime	<b>41 868 150 \$</b>	36 404 538 \$
Obligation au titre des prestations constituées	<b>47 445 792</b>	45 672 355
Déficit du régime	<b>(5 577 642) \$</b>	(9 267 817) \$

Selon les instructions que l'Organisme a données au comité de retraite, la cotisation d'équilibre pour l'année 2013 est établie en amortissant sur dix ans les nouveaux déficits selon l'approche de solvabilité. Ces déficits sont calculés en utilisant une méthode d'évaluation de l'actif qui nivelle les fluctuations de la valeur marchande de l'actif du régime sur une période de cinq ans.

La cotisation d'équilibre minimale annuelle à verser au cours de l'année 2013 est de 2 144 844 \$. Cette cotisation d'équilibre minimale sera revue lors de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2013.

L'organisme peut, en accord avec la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec », choisir de prendre une lettre de crédit au lieu de payer les cotisations d'équilibre à la caisse de retraite. Cette option est utilisée depuis 2008 par l'Organisme. Ainsi, une lettre de crédit de soutien au montant de 2 749 147 \$ au 31 décembre 2013 a été émise au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Société de protection des forêts contre le feu.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

### 9. ENGAGEMENTS

L'Organisme s'est engagé par baux jusqu'en juin 2023 pour la location de bâtisses, de matériel roulant et d'équipements. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 6 801 729 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2014	-	3 593 608	\$
2015	-	2 131 050	\$
2016	-	467 207	\$
2017	-	147 637	\$
2018	-	109 782	\$

De plus, l'Organisme participe à la gestion du Service aérien gouvernemental (SAG) par le comité de liaison. Par décision du conseil d'administration, les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'Organisme.

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque lié aux taux d'intérêt. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de l'Organisme aux risques les plus significatifs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour l'Organisme si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des créances à recevoir.

Dans le cours normal de ses activités, l'Organisme effectue le suivi de ses comptes clients. Il ne croit pas être exposé à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses clients. Environ 50 % (2012 - 45 %) des cotisations à recevoir est à recevoir du ministère des Ressources naturelles.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement, à son régime de retraite et à sa dette à long terme.

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables et dispose d'une facilité de crédit auquel il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2013

---

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur d'une facilité de crédit et de la dette à long terme.

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit à taux variable et assume un emprunt à long terme à taux fixe. Conséquemment, pour le taux d'intérêt variable, il encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'Organisme compte tenu que la facilité de crédit à taux d'intérêt variable est inutilisée au 31 décembre 2013. Pour l'emprunt à taux d'intérêt fixe, les risques auxquels ce dernier est exposé sont minimes.

# Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

## ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

### A - COTISATIONS GÉNÉRALES

	2013	2012
Ministère des Ressources naturelles	<b>30 250 754</b>	\$ 26 141 522
Bénéficiaires	<b>14 116 516</b>	16 341 988
Territoriaux	<b>977 730</b>	1 054 490
	<b>45 345 000</b>	\$ 43 538 000

### B - COTISATIONS DE SUPPRESSION

	Intensive	Restreinte	2013	2012
Ministère des Ressources naturelles	<b>27 043 320</b>	\$ 9 562 230	<b>\$ 36 605 550</b>	\$ 23 091 608
Bénéficiaires	<b>11 217 306</b>	1 436 359	<b>12 653 665</b>	14 393 916
Territoriaux	<b>835 604</b>	107 002	<b>942 606</b>	928 788
Tiers	<b>35 830</b>	2 252 522	<b>2 288 352</b>	73 705
	<b>39 132 060</b>	\$ 13 358 113	<b>\$ 52 490 173</b>	\$ 38 488 017

### C - FRAIS DE SUPPRESSION

	2013	2012
Salaires, vacances et sous-traitance	<b>3 585 948</b>	\$ 3 361 978
Charges sociales	<b>1 214 359</b>	1 146 675
Loyers aéronefs et autres	<b>4 982 316</b>	3 344 431
Fournitures, approvisionnements et entretien	<b>2 964 287</b>	2 132 731
Allocation pour frais généraux	<b>2 955 420</b>	2 027 748
	<b>15 702 330</b>	12 013 563
Frais supplémentaires		
Salaires, vacances et sous-traitance	<b>4 639 521</b>	3 962 437
Charges sociales	<b>5 293</b>	-
Loyers aéronefs et autres	<b>13 384 330</b>	7 326 177
Avions-citernes	<b>12 326 390</b>	9 346 510
Fournitures, approvisionnements et entretien	<b>3 133 406</b>	2 756 969
Contractuels municipalités et compagnies	<b>3 298 903</b>	3 082 361
	<b>36 787 843</b>	22 512 017
	<b>52 490 173</b>	\$ 38 488 017





715, 7<sup>e</sup> rue de l'Aéroport  
Québec (Québec) G2G 2S7  
**Téléphone : 418 871-3341**  
Télécopieur : 418 874-2627

[www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)